

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DETAC N



## Rubrique 1. Identification

**Identificateur de produit** : DETAC N  
**Code du produit** : 07-10047, 1000321, 1000322  
**Type de produit** : Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Applications industrielles: Acide non moussant pour nettoyage par circulation.  
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

#### Utilisations non recommandées

Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique.

**Données relatives au fournisseur** : Sani-Marc Inc.  
42 rue de l'Artisan  
Victoriaville, Qc  
G6P 7E3  
1-819-758-1541

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque des brûlures graves du tube digestif.

### Conseils de prudence

#### Prévention

: P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: écran facial.

## Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef ou sous surveillance.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Ne pas goûter ni avaler. Se laver soigneusement après manipulation.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p)   | Numéro CAS     |
|---------------------|-----------|----------------|
| Acide phosphorique  | ≥10 - ≤30 | CAS: 7664-38-2 |
| Acide nitrique      | ≥5 - ≤10  | CAS: 7697-37-2 |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

## Section 4. Premiers soins

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs ou bruite peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Peut causer des brûlures cutanées
- Ingestion** : Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Protection oculaire/faciale** : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

## Section 7. Manutention et stockage

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles;

Réactif ou incompatible avec les produits basiques.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### Protection oculaire/faciale

: Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

##### Protection du corps

: Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

##### Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

##### Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique : Liquide. [Liquide transparent]
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Non disponible.
- pH : 0.5
- Point de fusion et point de congélation : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non disponible.
- Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas une combustion.]

| Nom des ingrédients                      | Vase clos |       |                 | Vase ouvert |     |            |
|------------------------------------------|-----------|-------|-----------------|-------------|-----|------------|
|                                          | °C        | °F    | Méthode         | °C          | °F  | Méthode    |
| Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés | 151       | 303.8 | Pensky-Martens. | 207.2       | 405 | Cleveland. |

- Inflammabilité : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.
- Tension de vapeur :

| Nom des ingrédients                      | Pression de vapeur à 20 °C |      |         | Pression de vapeur à 50 °C |     |         |
|------------------------------------------|----------------------------|------|---------|----------------------------|-----|---------|
|                                          | mm Hg                      | kPa  | Méthode | mm Hg                      | kPa | Méthode |
| Acide nitrique                           | 48.0039                    | 6.4  |         |                            |     |         |
| eau                                      | 17.5                       | 2.3  |         |                            |     |         |
| Alcools en C8-10 éthoxylés et propoxylés | 0.9                        | 0.12 |         |                            |     |         |

- Densité de vapeur relative : Non disponible.
- Densité relative : 1.245
- Solubilité(s) :

| Médias       | Résultat           |
|--------------|--------------------|
| l'eau froide | Facilement soluble |
| l'eau chaude | Facilement soluble |

- Solubilité dans l'eau : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Le produit est beaucoup plus soluble dans l'eau.
- Température d'auto-inflammation : Non disponible.
- Température de décomposition : Non disponible.
- Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses : Peut provoquer une réaction exothermique en présence de produits basiques.
- Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les produits basiques.
- Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat               | Espèces | Dosage     | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------|---------|------------|------------|
| Acide phosphorique                | DL50 Cutané            | Lapin   | 2740 mg/kg | -          |
|                                   | DL50 Orale             | Rat     | 1530 mg/kg | -          |
| Acide nitrique                    | CL50 Inhalation Vapeur | Rat     | 130 mg/m³  | 4 heures   |

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | CIRC | NTP | ACGIH |
|-----------------------------------|------|-----|-------|
| Acide phosphorique                | 4    | -   | -     |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

## Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux.  
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux  
**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs ou brume peut causer l'irritation des voies respiratoires.  
**Contact avec la peau** : Peut causer des brûlures cutanées  
**Ingestion** : Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur  
**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

## Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| DETAC N                           | 5909.5        | 12953.7        | N/A                    | 23.8                        | N/A                                           |
| Acide phosphorique                | 1250          | 2740           | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |
| Acide nitrique                    | N/A           | N/A            | N/A                    | 3                           | N/A                                           |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                                                                                            | Espèces                                                                                                                           | Exposition                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Acide phosphorique                | Aiguë CL50 89 mg/l Eau douce<br>Aiguë CL50 138 ppm Eau douce                                        | Daphnie - <i>Daphnia magna</i><br>Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte                                                      | 48 heures<br>96 heures                  |
| Acide nitrique                    | Aiguë CL50 60 ppm Eau douce<br>Aiguë CL50 180000 µg/l Eau de mer<br><br>Aiguë CL50 72 ppm Eau douce | Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i><br>Crustacés - <i>Carcinus maenas</i> - Adulte<br>Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte | 96 heures<br>48 heures<br><br>96 heures |

### Persistance et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| DETAC N                           | -                  | -         | Facilement       |

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogKoe | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------|--------|-----|-----------|
| Acide nitrique                    | -0.21  | -   | Faible    |

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas

## Section 13. Données sur l'élimination

été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                              | Classification pour le TMD                                                             |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro ONU                                   | UN3264                                                                                 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE NSA (Acide phosphorique )                    |
| Classe de danger relative au transport       | 8<br> |
| Groupe d'emballage                           | II                                                                                     |
| Dangers environnementaux                     | Non.                                                                                   |

### Autres informations

**Classification pour le TMD** : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Canada** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

**États-Unis** : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'impression               | : 2024-07-29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date d'édition/Date de révision | : 2024-07-29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date de publication précédente  | : Aucune validation antérieure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Version                         | : 0.01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Légende des abréviations        | : ETA = Estimation de la toxicité aiguë<br>FBC = Facteur de bioconcentration<br>SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques<br>RPD = Règlement sur les produits dangereux<br>IATA = Association international du transport aérien<br>CVI = conteneurs en vrac intermédiaires<br>code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses<br>LogKoe = coefficient de partage octanol/eau<br>MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)<br>N/A = Non disponible<br>SGG = Groupe de séparation<br>NU = Nations Unies |

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification                                              | Justification                   |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1                             | Sur la base de données d'essais |
| LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1                      | Sur la base de données d'essais |
| Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1 | Sur la base de données d'essais |

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.